

**PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt du Languedoc-Roussillon<sup>1</sup>  
Service régional de l'alimentation

**Agrément pour la distribution, l'application en prestation de service et  
le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques**

**Références :**

- Vu les articles L. 254-1 à L. 254-11 et R.254-1 à R.254-28 du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le décret d'application n° 2011-1325 du 18 octobre 2011 ;
- Décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région LANGUEDOC-ROUSSILLON au DRAAF du LANGUEDOC-ROUSSILLON en date du 16 septembre 2010 ;
- Vu la subdélégation de signature du DRAAF aux chefs de service en date du 14 mars 2011 ;

**L'organisme CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HERAULT**

Enseigne

domicilié à

Maison des Agriculteurs  
Bât. A – Mas de Saporta  
34970 LATTES

est agrée sous le **numéro d'immatriculation : LR00990**

pour effectuer ses activités

- de distribution à des utilisateurs professionnels : **NON**
- de distribution à des utilisateurs non professionnels : **NON**
- d'application en prestation de service : **NON**
- de conseil à l'utilisation : **OUI**

des produits phytopharmaceutiques.

L'agrément est octroyé tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration. Il est publié sur le site du ministère chargé de l'agriculture à l'adresse <http://pv.agriculture.gouv.fr> rubrique e\_AGRE.

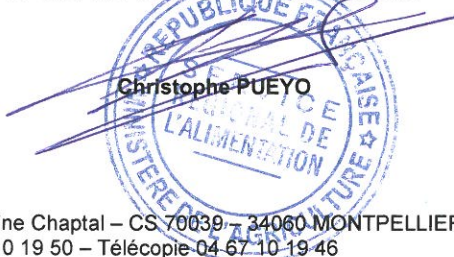
Liste des établissements agréés :

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HERAULT (SIRET n°18340003500030)	34970	LATTES
--	-------	--------

Fait à **Montpellier**, le 30 janvier 2012

Pour le Préfet de région  
par délégation  
le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
par subdélégation  
le Chef du Pôle inspections mutualisées

Christophe PUEYO



<sup>1</sup> Maison de l'Agriculture – Place Jean Antoine Chaptal – CS 70039 - 34060 MONTPELLIER CEDEX 2  
Téléphone 04 67 10 19 50 – Télécopie 04 67 10 19 46